



Paris, le 25 juillet 2014

La **Confédération Maçonique de France (CMF)** prend acte avec une grande satisfaction de la Déclaration de Berlin de ce 23/07/2014, faisant suite à celles de Bâle (10/06/2012) et de Vienne (29/01/2014) des cinq signataires, les Grandes Loges Unies d'Allemagne, la Grande Loge d'Autriche, la Grande Loge Régulière de Belgique, la Grande Loge du Luxembourg et la Grande Loge Suisse-Alpina.

Après la signature du Traité Fondateur de Juin 2013, la création officielle de la Confédération Maçonique de France le jeudi 10 juillet 2014 a concrétisé les efforts accomplis dans ce but par la Grande Loge de France, la Grande Loge de l'Alliance Maçonique Française et la Grande Loge Indépendante de France.

La CMF note avec satisfaction que la Déclaration de Berlin de ce 23 juillet 2014 consacre entre autres le travail accompli par elle depuis deux ans et, plus particulièrement, sa contribution à la recomposition, dans la paix et l'harmonie, du paysage maçonnique français.

La Déclaration de Berlin renforce la motivation des Francs-Maçons de ces Grandes Loges confédérées d'obtenir l'établissement de relations mutuelles effectives entre la CMF, et les cinq Grandes Loges d'Europe continentale ayant appelé à cette évolution, puis au-delà avec d'autres Grandes Loges de la chaîne maçonnique universelle.

Ce mouvement permettra, sans exclusive et dans un esprit d'ouverture et de fraternité, notamment vis-à-vis de la Grande Loge Nationale Française, de rassembler des Francs-maçons attachés aux valeurs spiritualistes et traditionnelles ainsi qu'à la régularité des pratiques maçonniques. Comme l'envisage la Déclaration de Berlin, c'est un pas significatif à la hauteur des enjeux qui nous motivent, respectueux à la fois de la diversité des choix et de l'unité des principes de base intangibles issus de la tradition.

Tous les Francs-maçons épris de paix et d'harmonie verront dans la CMF une chance unique d'écrire une nouvelle page de l'histoire maçonnique en France et d'initier une nouvelle dynamique dans l'intérêt supérieur de la Franc maçonnerie universelle.

Alain Juillet
Président de la CMF.

Jean Jacques Zambrowski
Haut Représentant de la CMF